

**Conseil d'école de l'ESPE\_LR**  
Procès-verbal du Conseil d'école du 13 octobre 2014

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Madame Cadopi Marielle, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR.

Participant à la réunion les membres suivants :

**Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Monsieur Jean-Michel Ganteau, Madame Isabelle Lefebvre Tournier,

**Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Louise Nyssen,

**Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Madame Isabelle Aliaga,

**Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Jean-Pierre Martin, Madame Sophie Villecourt,

**Collège E : Représentants des autres personnels.**

Monsieur Christophe Durand, Madame Nicole Muray,

**Collège F : Usagers.**

Madame Vanessa Godon représentée par Madame Florence Denjean-Daga, Madame Charlotte Rouveyre représentée par Madame Denjean-Daga,

**Personnalités désignées par le Recteur.**

Madame Marielle Cadopi, Madame Anne-Marie Filho, Monsieur Christian Nique représenté par Madame Maryse Quéré, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig,

**Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE\_LR.**

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz,

**Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Madame Anne Fraisse,

**La Communauté d'Universités et d'Établissements.**

Monsieur Philippe Prost,

**Invités présents à la séance.**

Madame le Recteur, Armande Le Pellec Muller, Madame Magali Anselme, Monsieur Eric Favard, Monsieur Laurent Bellay, Monsieur Christophe Iung, Monsieur Michel Ramos, Monsieur Nicolas Saby, Monsieur Jean-Paul Udave.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

Madame Cadopi, présidente du Conseil d'école de l'ESPE\_LR demande un volontaire parmi les membres du Conseil pour être secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pierre Martin est désigné secrétaire de séance

### **1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 27 mai 2014**

Le vote est organisé à main levée sur l'approbation du PV du conseil d'école du 27 mai 2014.

#### **• Vote sur le procès-verbal du 27 mai 2014**

16 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 15

L'approbation du PV du Conseil d'Ecole du 27 mai 2014 est votée.

### **2- Taux de réussite en M1 et nombre d'étudiants en Master**

Monsieur Iung, directeur de l'ESPE\_LR souligne que dans cette année de réforme, les équipes pédagogiques ont très bien réussi à préparer les étudiants aux concours.

Madame Fraïsse, présidente de l'université Montpellier 3, demande de communiquer ces résultats dans la région, pour montrer que le taux de réussite au concours dans notre académie est bon.

### **3- La rentrée des fonctionnaires stagiaires**

Madame Denjean-Daga dit qu'un certain nombre d'étudiants est obligé de s'inscrire en D.U, car ils n'ont pas de Master 1, de plus, il y a une certaine effervescence de la part des étudiants car il n'y a pas de cadrage national.

Depuis la rentrée, ni l'ESPE, ni le Rectorat n'ont communiqué, dès lors, les étudiants sont toujours dans l'attente d'une lettre de cadrage.

Monsieur Udave dit qu'il convient de souligner le retour de l'alternance qui constitue un progrès très important pour la formation des enseignants, dans une année de mise en place du M2 qui demande de l'ajustement et de la concertation. Il convient d'expliquer dès lors aux fonctionnaires stagiaires que les choses vont se clarifier peu à peu.

### **4- La convention avec l'ISLRF**

Monsieur Iung rappelle que cette convention concerne une trentaine d'étudiants, avec 4 langues :

- Catalan                    - Alsacien
- Occitan                    - Breton

En septembre 2013, a été mis en place un parcours immersif en M1. Monsieur Iung salue par ailleurs le travail de Messieurs Grellety, Perrin et Udave qui ont consacré beaucoup de temps afin de proposer une convention. Pendant le printemps 2014, Monsieur Iung a indiqué au cabinet du ministre que cette option n'était pas viable. Les homologues de Rennes et de Strasbourg sont d'accord pour avoir une convention établissant un mode de fonctionnement commun.

Monsieur Iung propose d'envoyer un courrier au Ministère pour s'assurer que l'ESPE\_LR n'aura pas à gérer l'an prochain l'alsacien et le breton.

- **Vote de soutien à cette proposition**

Madame Cadopi propose de procéder au vote :

17 votants :

Contre : 0, Abstention : 1, Refus de voter : 0, Pour : 16

Le soutien à cette proposition de courrier a été voté.

## **5- La gouvernance de l'ESPE\_LR (arrivée de Mme le Recteur et de Mme Filho)**

### **5.1- Le bureau de l'ESPE\_LR**

Le bureau de l'ESPE constitue le gouvernement de l'ESPE, c'est une instance plurielle qui discute des dossiers relatifs au fonctionnement et développement de l'ESPE en vue d'une proposition au conseil et de diffusion des informations au sein des unités de formations.

Proposition de constitution d'un bureau restreint comprenant le directeur, les directeurs adjoints et le délégué académique à la pédagogie.

### **5.2- Les directeurs adjoints**

- **Monsieur Jean-Paul UDAVE** : Directeur adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré et de la professionnalisation de la formation
- **Monsieur Trung TRAN** : Directeur adjoint chargé du 2<sup>nd</sup> degré et de la pré-professionnalisation en Licence
- **Madame Louise NYSSSEN** : Directrice adjointe chargée des affaires générales
- **Monsieur Jacques GLEYSE** : Directeur adjoint chargé de la recherche.

Les quatre directeurs adjoints travailleront sous la responsabilité du Directeur de l'ESPE\_LR en étroite collaboration.

Les quatre directeurs adjoints auront à interagir ensemble.

Deux secteurs sur lesquels Monsieur Lung n'a pas encore pu travailler :

- Les outils numériques ; Mme Quéré présente sa candidature.
- La formation continue

### **5.3- La désignation des 4 chargés de mission**

- **Madame Magali ANSELME** : Chargée de la communication de l'ESPE\_LR
- **Monsieur Eric FAVARD** : Bureau des stages de l'ESPE\_LR
- **Mesdames Nicole AUGÉ et Vivianne DURAND-GUERRIER** : Recherche
- **Monsieur Michel RAMOS** : Tronc commun

- **Le vote sur la gouvernance de l'ESPE\_LR**

Madame Cadopi propose de procéder au vote :

17 votants :

Contre : 0, Abstention : 0, Refus de voter : 0, Pour : 17

La proposition de gouvernance de l'ESPE a été votée à l'unanimité.

## **6- Le Budget-Projet de l'ESPE LR**

Monsieur Lung dit que les règles pour estimer les coûts ont été identifiées. Ceci suppose une totale transparence. Il souligne que la difficulté était d'obtenir les données des établissements dans le calendrier prévu, et il salue le travail de Madame Taule sur ce dossier Budget-Projet.

Monsieur Lung ajoute un élément qui n'a pas été mentionné dans le diapositif : en effet, la COMUE apporte 40000€ à l'ESPE.

Le budget-projet de l'ESPE sera présenté le 17 octobre devant le Conseil d'Administration de la COMUE.

Madame le Recteur précise qu'il y a eu une réflexion au niveau du Ministère ; ainsi la question était de regarder les pratiques et harmoniser avec les autres ESPE.

Elle regrette néanmoins qu'on ne puisse pas anticiper sur le Master 2.

### **• Le vote sur le Budget-Projet de l'ESPE**

17 votants :

Contre : 0, Abstention : 0, Ne prend pas part au vote : 3, Pour : 14

Le Budget-Projet de l'ESPE est voté.

Monsieur Lung précise que ce Budget-Projet ne sera recevable par le Ministère qu'après validation par Madame le Recteur et les cinq président(e)s d'universités.

## **7- La mise en stage et le suivi de stage**

### **7.1- Un vadémécum des stages**

Madame le Recteur souhaite qu'il y ait un vadémécum qui reprenne toutes les situations de stage, pour expliquer les responsabilités et attentes de chacun. Il est indispensable que les rôles et missions de chacun soient connus de tous. Madame le Recteur souhaite que tous les formats de stage proposés soient dans un seul et même document.

Monsieur Rosenzweig considère que les conventions de stages devraient être incluses dans ce vadémécum.

### **7.2- Les stages dans l'enseignement privé**

Monsieur Rosenzweig dit qu'il reçoit des demandes de stagiaires qui veulent passer le CAFEP.

Monsieur Favard souligne que les étudiants qui sont concernés par un souhait de stage dans le privé est de l'ordre de 30 sur 650. Monsieur Cédène est le contact de l'enseignement privé, qui se charge de contacter les établissements privés sous contrat. Monsieur Favard ajoute qu'il serait opportun de simplifier les procédures sur l'enseignement privé sous contrat.

Monsieur Udave souligne que le stage dans le privé est un enjeu important pour les étudiants car ils peuvent être amenés à être embauchés. Le problème est que nous perdons lesdits étudiants qui passent dans des Masters pilotés par l'Université Catholique de Lyon.

### **7.3- La pré-professionnalisation**

Monsieur Saby demande l'état des stages pour les étudiants en Licence.

Monsieur Lung répond que l'université est favorable à ce qu'il y ait une entrée à l'ESPE.

Madame le Recteur précise qu'à l'avenir c'est à l'ESPE d'organiser la préprofessionnalisation, qui tend à une homogénéisation des stages.

Madame le Recteur ajoute qu'il y a eu un travail sur une dynamique de coordination entre l'ESPE et le Rectorat. Il convient dès lors de produire un vadémécum qui précise ce qu'on attend des stages de professionnalisation. L'objet est que l'ESPE devienne « la plaque tournante » de cette organisation.

## 7.4- Le stage

Madame le Recteur précise que sur le stage il convient de réfléchir aux compétences-métier.

Madame Ruiz demande quel est le public visé.

Monsieur Favard répond :

- Le responsable de parcours
- Les collègues chargés de l'UE de stage
- L'idée est dès lors de présenter ce document aux étudiants en toute transparence.

Madame Villecourt demande quelle est la place du portfolio. Monsieur Favard répond que le portfolio est à titre indicatif, il n'est pas obligatoire comme en premier degré.

- Le Dispositif d'Aide, de Soutien et de Conseil (DASC)

Madame Villecourt dit qu'on a été confronté à l'opérationnalisation du dispositif.

Monsieur Udave ajoute que ce qui est important avec le DASC c'est la capacité de poser un diagnostic, savoir quelle est la difficulté et proposer, dès lors, un parcours adapté.

Madame Villecourt demande à quel moment le DASC peut intervenir, lorsque dans un temps contraint, on a un stagiaire qui connaît une difficulté soit dans l'exercice de sa responsabilité soit dans sa formation.

Monsieur Favard répond qu'il y a de la souplesse, l'équipe plurielle s'adapte et se met à la disposition pour ne pas surcharger l'étudiant. Monsieur Favard ajoute que le DASC ne peut néanmoins pas répondre à tous les problèmes.

## 8- Le calendrier Universitaire

### 8-1 Le jury académique

Monsieur Udave demande s'il est envisageable d'avoir deux sessions pour le jury académique de titularisation.

Monsieur Rosenzweig répond qu'il y a un premier examen où est examiné l'ensemble du dossier avant la fin des cours, et sont sélectionnés ceux que l'employeur veut revoir.

### 8-2 La non-compensation du mémoire en Master

Madame le Recteur précise que les règles de Master s'appliquent à ce Master MEEF.

Monsieur Ganteau, demande si sur l'ensemble de l'académie, la règle de non-compensation du mémoire en M2 est appliquée dans les autres universités.

Madame Cadopi ajoute qu'il ne faut surtout pas dévaluer le Master MEEF.

Madame le Recteur souligne que les fonctionnaires stagiaires sont rémunérés : dès lors il est opportun d'attendre un mémoire à un haut niveau d'exigence pour les étudiants, il paraît important que l'on puisse montrer que dans cette année de Master 2 tout est important.

Madame Denjean-Daga ajoute que dans les autres masters, les étudiants ne sont pas amenés à travailler en parallèle, à cela Madame le Recteur répond qu'il y a très peu de masters dans lesquels les étudiants sont rémunérés à plein-temps pour travailler sur un mi-temps. De plus, dans ce contexte-là, le mémoire n'est pas contraire aux pratiques professionnelles dans leur formation dans le M2.

Madame Quéré précise que les fonctionnaires stagiaires sont payés plein-temps : un mi-temps pour se former, et un mi-temps pour enseigner. On peut dès lors être exigeant sur la qualité et un peu moins sur la quantité.

- **Le vote sur la non-compensation du mémoire en Master 2**

15 votants :

Contre : 1, Abstention : 6, Ne prend pas part au vote : 0, Pour : 8

La non-compensation du mémoire en Master 2 est votée à la majorité.

## **9- Le Mémoire en Master**

Madame le Recteur dit qu'on a pris en compte ces éléments pour rappeler que c'était un travail de recherche mais que dans sa mise en forme il ne doit pas excéder une trentaine de pages.

Les exigences liées au master correspondent à ce qu'on peut attendre des étudiants. La qualité c'est la non-compensation, ainsi le mémoire sera pris en compte pour la titularisation.

La séance est levée à 18h15.

# Conseil de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation du Languedoc Roussillon (ESPE-LR)

**13 octobre 2014**



- 1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 27 mai 2014
- 2- Taux de réussite en M1 et nombre d'étudiants en Master
- 3- Rentrée des fonctionnaires stagiaires
- 4- Convention avec l'ISLRF
- 5- Gouvernance de l'ESPE-LR
- 6- Budget Projet de l'ESPE-LR
- 7- Mise en stage et suivi des stages
- 8- Calendrier Universitaire
- 9- Point sur le cadrage du mémoire de master

1- Début novembre : réunion de travail des membres du conseil d'Ecole afin de discuter du dossier d'accréditation et des évolutions des missions, moyens et fonctionnement de l'ESPE-LR

2- Mi-Fin novembre : conseil d'Ecole donnant son avis sur le dossier d'accréditation 2015-2020 (en attente du calendrier du ministère mais cela doit être voté par tous les CA des universités et celui de le COMUE)

3- Décembre : conseil d'Ecole donnant son avis sur le Budget Propre Intégré de l'ESPE-LR (en attente d'un calendrier de la COMUE)

## 1- Approbation du PV du conseil d'Ecole du 27 mai 2014 Demande de modifications :



Vote :  
Refus de Vote  
Pour :  
Abstention :  
Non :

# Réussite au concours 2014

## nombre d'étudiants de l'ESPE-LR

Année Universitaire	MEEF 1 <sup>er</sup> degré		MEEF 2 <sup>nd</sup> degré		MEEF CPE		MEEF PIF	
	M1	M2	M1	M2	M1	M2	M1	M2
<b>2013-2014</b>	<b>921</b>	<b>(a)</b>	<b>532</b>	<b>(a)</b>	<b>40</b>	<b>(a)</b>		<b>(a)</b>
<b>2014-2015</b>	<b>965</b>	<b>705</b>	<b>620</b>	<b>530</b>	<b>35</b>	<b>44</b>		<b>54</b>
<b>Variation effectif 2013/2014</b>	<b>4,8%</b>		<b>16,5%</b>		<b>-12,5%</b>			
<b>Taux de réussite en M1 en 2013-2014</b>	<b>51,8%</b>		<b>52,8%</b>		<b>57,5%</b>			
<b>Taux de réussite au concours ESPE-LR (b)</b>	<b>30,2%</b>		<b>38,9%</b>		<b>46,7%</b>			
<b>Taux de réussite régional (1er degré) et national (2nd degré) (b)</b>	<b>24,0%</b>		<b>25,0%</b>		<b>11,0%</b>			
<b>% des présents au concours inscrits à l'ESPE-LR</b>			<b>1,7%</b>					
<b>% des lauréats inscrits à l'ESPE-LR</b>			<b>3,1%</b>					
(a) ne relevant pas de l'ESPE en 2013/2014								
(b) taux de réussite des présents aux concours								

## Réussite au concours 2014 nombre d'étudiants de l'ESPE-LR

- Analyse fine des résultats des concours et de l'évolution des concours en cours
- Point faible : Nombre insuffisant d'étudiants dans le second degré (3% des lauréats pour 4% de la population)
- Tendance favorable : +16% d'étudiants en M1 dans le second degré
- Augmentation d'effectif dans les disciplines déficitaires
  - +100% en maths (de 14 à 28 étudiants)
  - + 37% en lettres ( de 26 à 40)
- Analyse des taux de réussite en Maths et Lettres

Discipline	% de postes pourvus	taux de réussite moyen	taux de réussite ESPE-LR
<b>Maths</b>	67%	35%	85%
<b>Lettres</b>	83%	43%	65%

Il y a des candidats au niveau national en Maths et Lettres modernes mais pas bien préparés

### Quelle formation initiale?

**Titulaires d'un M1 MEEF: une petite moitié (40%-50%)**

**Titulaires d'un M1 non MEEF : très peu (3%-5%)**

**Titulaires d'un M2 MEF : de l'ordre de grandeur du tiers**

**Titulaires d'un M2 non MEF : de l'ordre de grandeur de 20%**

**Exemptés de diplôme : une quinzaine d'étudiants**

### Quelle formation adaptée?

**Pour les titulaires de M1, obligation d'obtenir le M2 MEEF**

**Pour les titulaires de M2, formation adaptée :**

- Prenant en compte leur formation initiale (MEF ou non MEF)
- Proposée par les équipes plurielles des parcours et coordonnée par le responsable de parcours et l'inspecteur référent ou DASEN
- Harmonisée et validée par la commission académique présidée par le Recteur (9 universitaires+ 9 représentants du rectorat)
- Communiquée aux étudiants la semaine du 13 octobre par le responsable du parcours et l'inspecteur référent ou IENA

## 3- Rentrée des fonctionnaires stagiaires

### Quels attendus pour les fonctionnaires stagiaires à mi-temps?

**Ils sont rémunérés à temps plein pour :**

- un mi-temps d'enseignement avec des obligations de service afférentes
- un mi-temps en formation : dans ce cadre, seront proposés : la validation d'un master 2 MEEF pour les étudiants seulement titulaires d'un M1, la mise en place de parcours adaptés pour les autres.

Ils sont inscrits en M2 MEEF (ou exceptionnellement en DU)

**Seront observés et pris en compte pour leur titularisation :**

- l'assiduité
- l'engagement dans la formation, notamment la remise des travaux demandés dans les enseignements et de fait, la participation ordinaire au contrôle continu.
- le mémoire de master MEEF et, selon les cas, l'approfondissement de ce mémoire réalisé cette année ou un **écrit réflexif** étayé par une recherche bibliographique

**La titularisation ne sera pas soumise à l'obtention du diplôme de master, ces conditions de diplôme étant déjà remplies.**

**L'avis du directeur de l'ESPE pourra être fondé sur l'assiduité et l'engagement dans la formation, dont la qualité des productions réalisées. Une discussion aura lieu en conseil d'Ecole et au niveau du réseau des ESPE**

- **Manque de cadrage au niveau du ministère... voire évolution de ce non-cadrage.**
- **Préparation de la rentrée prochaine :**
  - Réfléchir au contenu de la formation à proposer dans le cadre d'un DU pour les titulaires d'un M2
  - Réflexion au niveau du réseau de l'ESPE-LR afin de faire des propositions de cadrage au niveau national
  - Assurer un suivi des fonctionnaires stagiaires en poste cette année afin de proposer une formation la plus adaptée.

### Combien d'étudiants concernés en 2014?

- **Catalan** : 0 étudiant
- **Occitan** : 3 M1 et 3 M2 reçus collés
- **Breton** : 13 en M1, 6 M2 reçus-collés et 2 reçus
- **Alsacien** : 2 en M1 et 1 reçus collé en M2

**Historique** : l'UPVD était en convention jusqu'en septembre 2014 avec l'ISLRF pour une formation immersive en 1<sup>er</sup> degré dans les langues régionales.

**Avril 2013** : demande du ministère de la mise en place d'un M1 immersif à l'ESPE-LR en collaboration avec l'ISLRF.

**Septembre 2013**: mise en place d'un parcours immersif en M1 respectant les règles de formation d'un master et identifiant les UE fondamentales dont la gestion est directement gérée par l'ESPE et laissant la mise en œuvre d'autres UEs à l'ISLRF.

**Printemps 2014** : sur la base des difficultés de mise en place de cette collaboration pour les étudiants localisés en Bretagne et en Alsace et l'absurdité qu'un tel diplôme soit décerné par l'ESPE-LR, l'ESPE-LR a demandé au ministère que les langues bretonnes et alsaciennes soient transférées aux ESPE de proximité qui sont d'accord sur le principe.

**3 juillet 2014** : rencontre de l'ISLRF avec le cabinet du ministre

**fin juillet 2014** : courrier du ministre

## 4- Convention avec l'ISLRF

**Objet :** Conventonnement avec l'Institut supérieur des langues de la République Française (ISLRF)

Dans le cadre de la convention conclue avec l'ISLRF, de nombreux étudiants ont jusqu'à présent eu la possibilité de suivre une formation en langue régionale au sein d'un parcours « enseignement bilingue immersif » d'un master MEEF et je vous en remercie.

Afin de garantir notamment à ces étudiants, une poursuite de ce parcours en deuxième année de master, je vous demande de bien vouloir reconduire pour une année supplémentaire la convention conclue avec l'ISLRF.

Cette année universitaire devra par ailleurs être mise à profit pour définir de nouvelles modalités de conventionnement, en lien notamment avec les ESPE des académies de Rennes et Strasbourg, afin de permettre un encadrement de proximité des étudiants et des fonctionnaires stagiaires concernés dans le cadre notamment des enseignements liés à la culture commune ou de l'encadrement du mémoire. Cette nouvelle convention devra prendre effet à la rentrée 2015.

Mes services assureront le bon déroulement de l'élaboration de cette évolution garantissant la pérennité de ce dispositif et la prise en compte des contraintes de votre ESPE.

Pour le ministre et par délégation  
La directrice générale de l'enseignement supérieur  
et de l'innovation

## 4- Convention avec l'ISLRF

- Travail avec l'ISLRF de la mise en place du M1 et M2
- Un grand merci à l'UF1 pour le travail réalisé
- Proposition de courrier au ministère pour s'assurer que nous n'aurons pas l'an prochain à gérer l'alsacien et le breton

*A la demande du ministre de l'ENESR (courrier du 25 juillet 2014), il a été demandé à l'ESPE-LR de reconduire pour une année universitaire une convention avec l'ISLRF, l'année universitaire 2014-2015 devant être mise à profit pour définir une nouvelle modalité de conventionnement, en lien notamment avec les ESPE de académies de Rennes et de Strasbourg afin de permettre un encadrement de proximité universitaire de qualité lié à la culture commune et à l'encadrement du mémoire. **L'ESPE-LR considère insatisfaisant d'être la caution universitaire de cursus immersif en langues bretonnes et alsaciennes pour lesquelles elle n'a aucune compétence universitaire. L'ESPE-LR souhaite qu'un travail coordonné par le ministère soit lancé au plus vite entre les 3 ESPE concernées (Alsace, Bretagne et Languedoc-Roussillon) et l'ISLRF afin que dès la rentrée 2015 les ESPE d'Alsace et Bretagne puissent apporter leur compétence et leur caution universitaire dans les cursus immersifs en langues alsaciennes et bretonnes tandis que l'ESPE-LR pourra apporter ses compétences et sa caution universitaire pour les cursus immersifs en langues catalanes et occitanes. Dans ce contexte, il sera proposé cette année de transition un traitement différent pour les langues catalanes et occitanes d'une part et les langues bretonnes et alsaciennes d'autre part. Pour les langues catalanes et occitanes, l'ESPE-LR souhaite avoir un travail de collaboration approfondi et respectueux des maquettes de formations accréditées par l'Etat, des règles de fonctionnement des universités et du projet pédagogique porté par l'ISLRF.***

### 5 mots clés

- **Disponibilité** : auprès des étudiants et des acteurs de l'ESPE-LR au niveau de l'académie
- **Collégialité** : ce projet fédère 7 composantes d'enseignement et le rectorat. Le travail en équipes plurielles rassemblant les acteurs universitaires des différentes composantes, les formateurs de terrain et les représentants du rectorat, est la règle.
- **Transparence** : toutes les données relatives à l'ESPE sont partagées par les différents partenaires et présentées aux conseils de l'ESPE.
- **Rigueur** : nécessité de mettre en place une circulation efficace des informations et une démarche qualité pour ce qui concerne la formation mais aussi le fonctionnement de l'ESPE.
- **Ambition** pour améliorer la formation des enseignants et attirer à ce métier des étudiants en plus grand nombre dans les disciplines déficitaires, rendre plus visible la recherche dans ce domaine scientifique, favoriser le transfert.

### Gouvernance

Le bureau de l'ESPE constitue le gouvernement de l'ESPE, c'est une instance plurielle qui discute des dossiers relatifs au fonctionnement et développement de l'ESPE en vue d'une proposition au conseil et de diffusion des informations au sein des Unités de Formations. La présence des responsables d'UF permet que les propositions des différentes UF et/ou les problèmes rencontrés soient connus et discutés au sein de chaque parcours.

Proposition de la constitution d'un bureau restreint comprenant le directeur, les directeurs adjoints et le délégué académique à la formation.

### Il est proposé 4 directeurs adjoints :

Directeur adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré et de la professionnalisation de la formation : **JP Udave**

Directeur adjoint chargé du 2<sup>nd</sup> degré et de la pré-professionnalisation en licence : **T. Tran**

Directrice adjointe chargée des affaires générales (couvrant la démarche qualité, la scolarité, les règlementations, la préparation et suivi des conseils d'Ecole et du COPS) : **L. Nyssen**

Directeur adjoint chargé de la recherche : **J. Gleyse**

Un travail sera réalisé pendant le premier semestre 2014/2015 autour de l'utilisation des outils numériques et de l'innovation pédagogique et pourra conduire à la désignation d'un responsable dans cet axe une fois le travail exploratoire réalisé. Il en sera de même pour la formation continue.



## 5- Gouvernance de l'ESPE-LR

- Les quatre directeurs adjoints travailleront sous la responsabilité du directeur en étroite collaboration.
- Le bureau restreint sera chargé de coordonner le travail à réaliser et d'effectuer les premiers arbitrages avant qu'ils ne soient soumis au bureau.
- Il est essentiel de poursuivre le développement de l'ESPE en veillant à ne pas dissocier le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, en cherchant à tirer profit des travaux réalisés collectivement, des avancées observées de part et d'autre et à privilégier les cadrages reposant sur les mêmes principes.

**Il est proposé également la désignation de 4 chargés de mission :**

Communication de l'ESPE-LR : **M. Anselme**  
Bureau des stages de l'ESPE-LR : **E. Favard**  
Recherche : **N. Augé et V. Durand-Guerrier**  
Tronc commun : **M. Ramos**

Vote :

Pour

Abstention

Contre

### Intérêt du Budget Projet :

- Identifier les moyens apportés par les établissements voire ceux que les établissements souhaitent apporter au projet commun qu'est l'ESPE afin d'identifier les moyens à donner aux différents établissements.
- Ce n'est plus le nombre d'étudiants qui détermine les allocations des moyens des universités pour les étudiants MEEF.
- Pour le ministère, tous les étudiants inscrits dans un master MEEF sont des étudiants de l'ESPE, ils sont retirés des effectifs (SISE) des établissements
- Arrêt des conflits entre universités qui voulaient toutes inscrire les étudiants,
- Suppression de toute convention entre université dans ce domaine.

### Etablissement de règles partagées pour établir ce budget projet (assez facile)

### Transparence : toutes les données sont partagées

### Difficulté à obtenir les données des établissements dans le calendrier prévu

- l'ESPE n'a aucun système d'information
- Année de mise en place donc important travail pour les universités
- Il a été demandé aux universités de fournir toutes les données précises dans un même format permettant aussi de connaître les personnels acteurs de l'ESPE
  - Déclaration des heures réalisées en enseignement de façon nominale
  - Déclaration des personnels BIATSS participant au projet de l'ESPE
  - Déclaration du fonctionnement (des formations, locaux, BU)

## Périmètre du budget projet :

- Pour les universités, le périmètre ne comprend que les M1 (réalisés)
- Pourquoi cette limitation?
  - Les seules données du M1 (réalisées) ont été très difficiles à obtenir...
  - Si on avait pris le M2, deux options
    - Le M2 ancienne version : mais il n'est pas représentatif du M2 nouvelle version...
    - Le M2 nouvelle version : manque de visibilité des heures à réaliser pour la mise en place du M2 MEEF.
- Pour le rectorat, les chiffres fournis concernent 2013/2014 et 2014/2015, tant les étudiants de M1 que de M2.
- **Déclaration des heures enseignées dans les différentes mentions de master.**
  - Heures réalisées dans le cadre des maquettes, les universités ont eu la possibilité d'inclure des heures en non présentiel.
  - Chaque université a déclaré les heures effectivement réalisées sachant que les règles de dédoublement des cours magistraux sont fixées à au moins 200 étudiants, celui des TD à au moins 35, des TP à 20 et du terrain à 10. Lorsque les heures de cours étaient réalisées devant un petit effectif, elles ont été comptées comme des heures de TD.
  - L'heure d'un enseignant-chercheur, enseignant permanent ou vacataire est valorisée à hauteur de 200 euros

## Périmètre du budget projet :

### •Documentation (MS-Fonctionnement)

BIU de Montpellier et BU de l'Unîmes: 200 euros par étudiants.

BU UPVD : 294 euros par étudiants

Pour les bibliothèques des sites de la FDE/UM2

1<sup>er</sup> degré, UF2 et UF8: 347 euros par étudiant

2<sup>nd</sup> degré hors UF2 et UF8 Montpellier : 79 euros pour parcours  
montpelliérains qu'il faut rajouter aux 200 euro BIU

### •Les BIATSS assurant le suivi des formations (hors entretien locaux et gestions bibliothèque)

Valorisation des ETP : Catégorie A : 70000 euros, Catégorie B : 50000 euros et  
Catégorie C : 39000 euros.

### •L'immobilier et Fonctionnement et investissement hors entretien locaux, documentation, hors investissement lourd.

Valorisation au m<sup>2</sup> : 60 euros intégrant la masse salariale

Sont pris en compte toutes les surfaces concernées par ces formations (salle de  
cours, TD, TP, administration, couloir, autres installations utilisées par les étudiants  
pour leur formation...)

### •La limite du petit investissement est fixée à 15000 euros.

## Pour le 1<sup>er</sup> degré :

- Le coût des EAP
- Les indemnités des conseillers pédagogiques des étudiants de M1 MEEF et des étudiants de M2 MEEF non lauréats.
- Les décharges des PEMF, DEA, fonctionnaires stagiaires et contractuels C2
- Frais de déplacement des professeurs stagiaires
- Compensation des droits d'inscription (pour 2014/2015)

## Pour le 2<sup>nd</sup> degré :

- Le coût des EAP
- Les indemnités des conseillers pédagogiques des étudiants de M1 MEEF et des étudiants de M2 MEEF non lauréats.
- Les indemnités des tuteurs des fonctionnaires stagiaires
- La participation des IA IPR et Enseignants
- Les décharges des fonctionnaires stagiaires et des contractuels C2 en 2013/14
- Les décharges des PFA (pour 2014/15)
- Frais des déplacements des professeurs stagiaires
- Frais de formation des tuteurs
- Compensation des droits d'inscription des M2 lauréats de concours (pour 2014/2015)

## BUDGET TOTAL PROJET ESPE-LR

	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	total Université	Rectorat 2013/24	Rectorat 2014/2015
								28697112
Fonctionnement	57434	2884153	190489	4452	170882	3307410		
pourcentage Fonctionnement Université	1,7%	87,2%	5,8%	0,1%	5,2%	100%		
BIATSS	41139	2785950	227588	1950	99500	3156127		
ENSEIGNANTS	213000	4638319	848577	36800	425434	6162130		
TOTAL MASSE SALARIALE	254139	7424269	1076165	38750	524934	9318257	16894330	28697112
% Masse Salariale entre universités	2,7%	79,7%	11,5%	0,4%	5,6%			

## BUDGET PROJET 1<sup>er</sup> degré

1er degré	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	total Université	Rectorat 2013/24	Rectorat 2014/2015
Fonctionnement	0	2266700	0	0	94896	2361596		
pourcentage Fonctionnement Université	0,0%	96,0%	0,0%	0,0%	4,0%	100%		
BIATSS	0	1986952	0	0	47016,5	2033968,48		
ENSEIGNANTS	0	3311854	0	0	31200	3343054,22		
TOTAL MASSE SALARIALE	0	5298806	0	0	78216,5	5377022,71	9176558	14040742
% Masse Salariale entre universités	0,0%	98,5%	0,0%	0,0%	1,5%			

## BUDGET PROJET 2<sup>nd</sup> degré et CPE

2nd degré et CPE	UM1	UM2	UM3	Unîmes	UPVD	total Université	Rectorat 2013/24	Rectorat 2014/2015
Fonctionnement	57434	617453	190489	4452	75986	945814		
pourcentage Fonctionnement Université	6,1%	65,3%	20,1%	0,5%	8,0%	100%		
BIATSS	41139	897201	227588	1950	52483,5	1220361,52		
ENSEIGNANTS	213000	1326465	848577	36800	394234	2819075,78		
TOTAL MASSE SALARIALE	254139	2223666	1076165	38750	446718	4039437,29	7717772	14656370
% Masse Salariale entre universités	6,3%	55,0%	26,6%	1,0%	11,1%			

## 8- Mise en Stage et Suivi du Stage

- L'ESPE est en responsabilité de l'interaction avec le rectorat de la mise en stage et de la mise en place du dispositif de suivi
- Un travail a été réalisé pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré dans le cadre d'équipes plurielles, les démarches proposées dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés reposent sur les mêmes fondements.
- Éric Favard, en tant que chargé de mission de l'ESPE « Stage » est chargé de coordonner le dispositif et de le mettre en œuvre pour le compte de l'ESPE-LR
- **Mise en stage des étudiants de M1 et M2 non lauréats**
  - Changement de dispositif en cette année pour le 2<sup>nd</sup> degré:
    - Le rectorat propose à l'ESPE des conseillers pédagogiques par l'intermédiaire de Marc Rosenzweig (1<sup>er</sup> octobre)
    - L'ESPE, par l'intermédiaire du bureau des stage de l'ESPE, organise la distribution de ces stages.
    - L'ESPE communique à M. Rosenzweig les propositions de répartition des stagiaires. M. Rosenzweig interagit ensuite avec les établissements pour les informer
    - A la rentrée de novembre, un guide sera communiqué aux tuteurs désignés.
    - Les conventions seront éditées par le bureau des stages de l'ESPE.

- ① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre
- ② L'aide aux stagiaires en difficulté
- ③ Les outils pédagogiques et institutionnels

- ① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre
- ② L'aide aux stagiaires en difficulté
- ③ Les outils pédagogiques et institutionnels



① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre

## Visite formative

### Enjeux

- Attitude réflexive
- Développement de compétences
- Gestes professionnels

### Mise en œuvre

- 1<sup>er</sup> semestre par le T.U ou son représentant
- En 3 temps : présentation, observation et analyse de la séance

### Support

- Grille d'analyse de séance (référentiel)

### Exploitation

- production réflexive dans l'UE de stage

① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre

## Visite évaluative

### Enjeux

- Acquisition champs de compétences
- évolution des apprentissages professionnels

### Mise en œuvre

- 2<sup>nd</sup> semestre par le T.U ou son représentant
- En 3 temps : présentation, observation et analyse de la séance

### Support

- Grille d'analyse de séance (référentiel)

### Exploitation

- visite = évaluation de l'UE de stage

① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre

## Visite certificative ou de titularisation

### Enjeu

- fonde l'avis de l'inspecteur pour la titularisation

### Mise en œuvre

- fin d'année scolaire
- confondue (si possible) avec visite évaluative

① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre

② L'aide aux stagiaires en difficulté

③ Les outils pédagogiques et institutionnels

② L'aide aux stagiaires en difficulté

## Remédiation : le DASC Dispositif d'Aide, de Soutien et de Conseil

### Enjeux

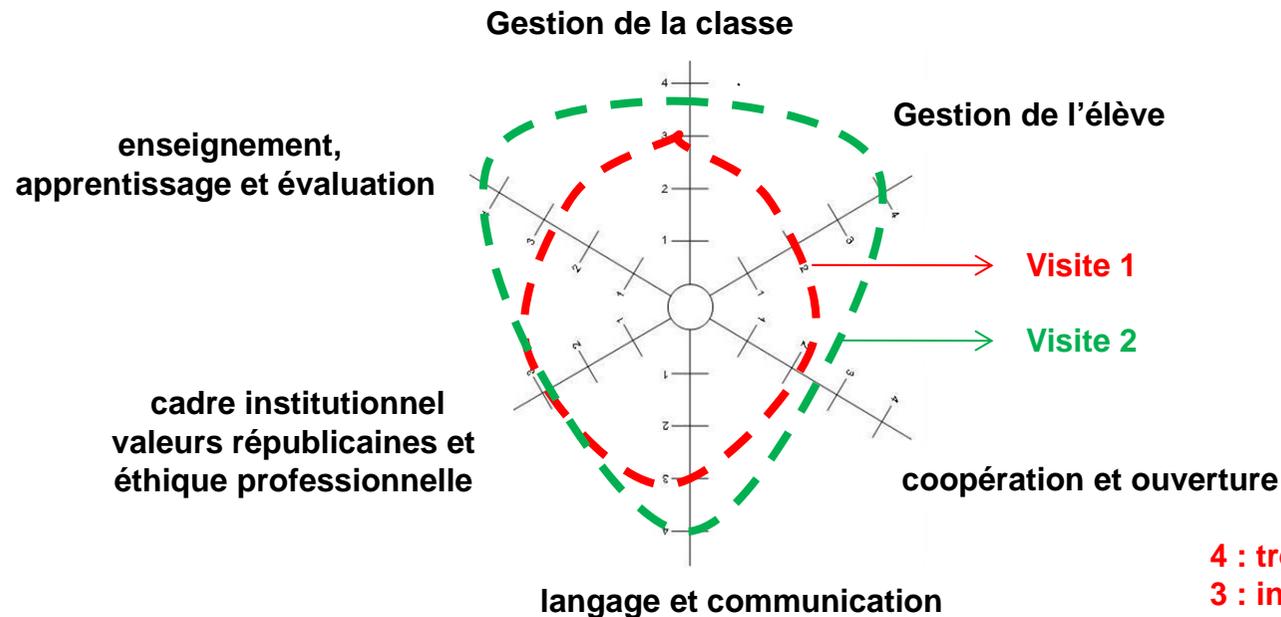
- aide personnalisée pour les étudiants en difficulté
- en lien étroit avec l'UE de tronc commun
- signalement à la demande d'un acteur de la formation
- visite de suivi et entretien par équipe de formateurs (universitaires et de terrain)

### Mise en œuvre

- ① Les visites : typologie, enjeux, mise en œuvre
- ② L'aide aux stagiaires en difficulté
- ③ Les outils pédagogiques et institutionnels

③ Les outils pédagogiques et institutionnels

- ❖ **Le référentiel des compétences professionnelles**  
(Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013)
- ❖ **la synthèse graphique de positionnement (en 6 champs de compétences)**



4 : très satisfaisant  
3 : satisfaisant  
2 : insuffisant  
1 : très insuffisant

**4 : très satisfaisant**  
**3 : satisfaisant**  
**2 : insuffisant**  
**1 : très insuffisant**

③ Les outils pédagogiques et institutionnels

❖ **Les fiches de visites : formative, évaluative.**

❖ **Le rapport annuel du tuteur-métier**

❖ **Le planning des visites par parcours**

❖ **Le courrier- type à envoyer aux EPLE**

**Ces documents seront communiqués par les responsables de chaque parcours et/ou de l'UE encadrant le stage.**

- Organisation de deux sessions par actuellement 7 scolarités différentes
- Nécessité d'organiser un jury académique

## Calendrier du M1

***Contrainte : les étudiants admissibles pour le 2nd degré seront amenés à quitter la région pour passer les oraux.***

S1 : jury de 1<sup>ière</sup> session le 30 janvier et jury de 2<sup>nde</sup> session ?? (date en attente).

S2 : jury de 1<sup>ière</sup> session le 19 mai et jury de 2<sup>nde</sup> session le 8 juillet.

Les épreuves de seconde session peuvent donc débuter le 3 juin. Les dates de la seconde session seront choisies par les parcours en fonction des calendriers des oraux.



## Calendrier du M2

***Contraintes : périodes des jurys de titularisation des fonctionnaires stagiaires et des dates de concours pour les reçus collés.***

S3 : jury de première session le 30 janvier et jury de seconde session ??.

S4 : jury de première session 29 mai et jury de seconde session le 8 juillet.

***Un tel calendrier impose que les étudiants déposent leur mémoire au plus tard le lundi 27 avril***

## Compensation en master

- Elle ne sera prise en compte que lors de la seconde session
- **Le mémoire n'est pas compensable**

## • Non-compensation du mémoire en M2

Abstention 6

Refus

8 pour

1 contre

**Comment l'appeler ?** le ministère conseille Mémoire de Master MEEF  
**Comment a été élaboré le cadrage académique?** À partir de documents existants et de discussion au sein du bureau de l'ESPE tenant compte des retours des équipes pédagogiques.

**Quel calendrier pour le rendu du mémoire?** Au plus tard le 27 avril afin que le jury de l'ESPE-LR puisse statuer avant la commission de titularisation.

**Quels objectifs ?**

- Lieu d'intégration de tous les éléments de formation du L2 au M2
- Démarche de formation à et par la recherche
- Prise de conscience des étudiants qu'ils peuvent aller chercher et utiliser des résultats de recherche pour résoudre des problèmes professionnels
- Elaborer un questionnement autour d'une question professionnelle qui peut être en lien avec le stage et l'établissement où est réalisé le stage ou d'autres expériences professionnelles.
- Développer des compétences d'écriture scientifique.
- Se doter d'outils théoriques adaptés à la question travaillée.
- Conduire une étude bibliographique relative à la question posée.
- Intégrer une démarche réflexive.

## Elaboration du Sujet de Mémoire

- Initiative de l'étudiant, échange avec des enseignants afin de formaliser une question de recherche
- Elaboration progressive

## Le directeur de Mémoire : son rôle

- Accompagner l'étudiant ou le binôme d'étudiants dans la définition de sa problématique, la mise en œuvre méthodologique, et la rédaction de son travail de mémoire.
- A la fin du premier semestre, les étudiants doivent remettre au directeur de mémoire une note de synthèse précisant la problématique, l'état de la bibliographie et détaillant l'avancée de leur travail. Un point d'étape est réalisé avec le directeur de mémoire.
- Définir une programmation ou un échéancier du travail.
- Mettre en place le jury et choisir la date de soutenance dans le cadre des principes de fonctionnement de l'équipe pédagogique du master y compris l'inspecteur référant du parcours.
- Participer au jury de soutenance.

**Qui peut être directeur de mémoire ? Un EC ou un enseignant docteur**  
**Possibilité d'un co-encadrement dès lors que l'un des enseignants est EC.**